Informations de base

1994/2136(REG) REG - Règlement du Parlement	Procédure terminée
Règlement PE, art. 159: nomination du Médiateur **Subject** 1.20.04 Médiateur européen 8.40.01.08 Travaux du Parlement, procédure, sessions, règlement	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
REGL Règlement, vérification des pouvoirs et des immunités	FAYOT Ben (PSE)	16/11/1994

Commission au fond précédente	Rapporteur(e) précédent(e)	Date de nomination
REGL Règlement, vérification des pouvoirs et des immunités	FAYOT Ben (PSE)	16/11/1994
REGL Règlement, vérification des pouvoirs et des immunités	FAYOT Ben (PSE)	16/11/1994

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
27/09/1994	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
27/09/1994	Renvoi du rapport à la commission		
29/11/1994	Décision du Parlement	A4-0085/1994	
29/11/1994	Vote en commission		Résumé
29/11/1994	Dépôt du rapport de la commission	A4-0085/1994	
13/12/1994	Débat en plénière		Résumé
14/12/1994	Renvoi du rapport à la commission		
21/02/1995	Décision du Parlement	A4-0024/1995	
21/02/1995	Vote en commission		Résumé
21/02/1995	Dépôt du rapport de la commission	A4-0024/1995	
13/03/1995	Débat en plénière		Résumé
24/04/1995	Vote en commission		Résumé

24/04/1995	Dépôt du rapport de la commission	A4-0094/1995	
15/05/1995	Débat en plénière		Résumé
16/05/1995	Fin de la procédure au Parlement		
19/06/1995	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	1994/2136(REG)
Type de procédure	REG - Règlement du Parlement
Sous-type de procédure	Règlement
Base juridique	Règlement du Parlement EP 243-p1
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	REGL/4/06458 REGL/4/06290 REGL/4/05981

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0085/1994 JO C 363 19.12.1994, p. 0003	29/11/1994	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0024/1995 JO C 068 20.03.1995, p. 0013	21/02/1995	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0094/1995 JO C 151 19.06.1995, p. 0003	24/04/1995	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0200/1995 JO C 151 19.06.1995, p. 0021-0033	16/05/1995	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Règlement PE, art. 159: nomination du Médiateur

1994/2136(REG) - 16/05/1995 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement Européen a décidé de modifier l'article 159 de son règlement intérieur concernant la nomination du médiateur. Ces modifications, qui sont immédiatement applicables, portent sur la procédure de sélection et de nomination des candidats au poste de médiateur : - l'appel aux candidats devra être publié au Journal Officiel des Communautés Européennes; - les actes de candidatures doivent comporter toutes les pièces justificatives permettant d'établir que le candidat remplit toutes les conditions requises pour le statut de médiateur; - le candidat doit recevoir l'appui de minimum 29 députés européens de 2 Etats membres au moins; - chaque député ne peut soutenir qu'une seule candidature, - la commission des Pétitions

auditionne les candidats puis soumet la liste alphabétique des candidatures recevables au vote du Parlement. Les auditions sont ouvertes à tous les députés. En ce qui concerne la nomination effective du Médiateur par le Parlement en Assemblée plénière : - le scrutin se déroule à bulletin secret; l'élection est acquise à la majorité des suffrages exprimés; - si aucun candidat n'est élu au terme des 2 premiers tours, seuls peuvent se maintenir les 2 candidats qui ont remporté le plus grand nombre de suffrages; - dans tous les cas d'égalité de voix, le candidat le plus âgé l'emporte. Le texte de la décision prévoit qu'à titre transitoire pour la nomination du premier médiateur, les candidats qui avaient répondu aux conditions requises lors de la première sélection ne seront pas tenu de réintroduire une nouvelle candidature lors de l'ouverture de la nouvelle procédure de nomination du médiateur.